Nations Unies ST/IC/2005/50

Secrétariat

12 septembre 2005

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Dispositions régissant l'accès aux locaux du Siège durant la Réunion plénière de haut niveau, du 14 au 16 septembre 2005**

1. On trouvera dans la présente circulaire un exposé des dispositions qui régiront l'accès des locaux du Siège durant la Réunion plénière de haut niveau. Cette année, les autorités du gouvernement hôte vont devoir fermer la 1re Avenue à la circulation automobile, à la hauteur des bâtiments du Siège, du mardi 13 septembre, à 19 heures, à la fermeture des bureaux le vendredi 16 septembre 2005. Les fonctionnaires seront tenus de présenter leur carte d'identité ONU aux postes de contrôle établis entre l'angle nord-ouest de la 42e Rue et l'angle sud-est de la 48e Rue et de la 1re Avenue (voir l'annexe). Il leur est rappelé qu'en raison de la nécessité de renforcer les mesures de sécurité les dispositions relatives au port de la carte d'identité ONU seront strictement appliquées.

Fermeture du garage

2. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé le dimanche 11 septembre 2005, à 16 heures, et ouvert à nouveau aux véhicules autorisés le lundi 12 septembre 2005, à 4 heures. Tous les véhicules devront être retirés du garage au plus tard le dimanche 11 septembre à 20 heures et ne pourront plus y stationner jusqu'à sa réouverture. Les véhicules qui y demeureraient seront enlevés et entreposés aux frais de leur propriétaire.

Possibilité de stationnement pendant la fermeture du garage

3. À l'intention des fonctionnaires qui n'auront pas accès au garage de l'ONU à partir du dimanche 11 septembre à 16 heures, des places de stationnement ont été réservées, pour les véhicules dûment identifiés, de part et d'autre de la 1re Avenue, de la 51e à la 56e Rue, du dimanche 11 septembre à 16 heures au lundi 12 septembre à 8 heures. Une vignette spéciale, délivrée par le service d'administration du garage,

* Date d'expiration : 30 septembre 2005.

05-50977 (F) 140905 140905

devra être placée sur le tableau de bord du véhicule afin que les autorités du gouvernement hôte puissent en vérifier la validité.

Contrôles de sécurité des véhicules

4. Tous les véhicules pénétrant dans le garage, ainsi que leurs passagers, seront fouillés et soumis à un contrôle de sécurité (voir l'annexe). Il est donc conseillé de prévoir une marge supplémentaire pour arriver à l'heure désirée au Siège. Les fonctionnaires sont invités à utiliser de préférence les transports en commun pendant la durée de la Réunion plénière de haut niveau, du dimanche 11 septembre au vendredi 16 septembre 2005 inclusivement.

Fermeture de la 1re Avenue

5. Les autorités du gouvernement hôte ont fait savoir au Secrétariat qu'elles fermeraient la 1re Avenue à la circulation automobile, à la hauteur des bâtiments du Siège, **du mardi 13 septembre, à 19 heures, au vendredi 16 septembre 2005, à l'heure de fermeture des bureaux, pour des raisons de sécurité. Durant les trois journées du 14 au 16 septembre, il est recommandé aux fonctionnaires d'arriver au Siège avant 8 heures pour prendre leur service**. Les membres des délégations, les fonctionnaires et les correspondants résidents pourront traverser la 1re Avenue, sur présentation de leur carte d'identité ONU, aux 42e, 46e et 49e Rues; les prestataires de services agréés, aux 46e et 49e Rues; les membres de la presse, à la 49e Rue (voir l'annexe).

6. Les points de passage réservés aux piétons à la 42e et à la 46e Rues seront fermés à divers moments de la journée, lors de l'arrivée et du départ des cortèges officiels. Il ne sera alors possible d'accéder aux bâtiments de l'ONU que par la 49e Rue et au point de contrôle de la 48e Rue.

7. Les fonctionnaires ainsi que les prestataires de services agréés qui auraient du mal à pénétrer dans les locaux du Siège devront s'adresser aux agents du service de sécurité de l'ONU en faction aux points de passage. Ils pourront également obtenir de l'aide à la réception, dans le hall du bâtiment DC1, à l'entrée située sur la 1re Avenue, entre la 44e et la 45e Rues.

8. Le rond-point du Secrétariat sera fermé à la circulation automobile, à l'exception des cortèges officiels. L'entrée du garage située sur la 48e Rue sera ouverte 24 heures sur 24 à partir du **lundi 12 septembre à 4 heures et jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi 16 septembre. Les véhicules pourront sortir du garage par la 42e Rue 24 heures sur 24, du lundi 12 septembre à 4 heures à la fermeture des bureaux le vendredi 16 septembre**. Les véhicules autorisés pourront emprunter la 46e Rue, en direction de l'est, jusqu'à la 1re Avenue, puis la 48e Rue jusqu'au garage. Les véhicules se dirigeant vers le sud sur la 2e Avenue devront circuler sur la voie de droite jusqu'à la 45e Rue, tourner à droite sur la 45e Rue vers la 3e Avenue, tourner à nouveau à droite pour emprunter la 46e Rue, puis suivre la voie gauche jusqu'au point de contrôle situé à l'angle nord-ouest de la 46e Rue et de la 2e Avenue.

Autres voies d'accès

9. Une autre voie d'accès a été prévue pour les véhicules autorisés, qui pourront l'emprunter du lundi 12 septembre à 4 heures à la fermeture des bureaux le vendredi

16 septembre. Les véhicules venant du nord pourront aborder les locaux du Siège par le FDR Drive. À la sortie du FDR Drive, ils tourneront à droite sur la 49e Rue, tout en restant sur la voie située le plus à gauche, ce qui leur permettra de tourner à gauche en direction du sud sur la 1re Avenue, pour emprunter la 48e Rue en direction du point de contrôle situé à l'entrée du garage. Il se peut que le FDR Drive soit fermé dans les deux sens à différents moments durant cette période. Les véhicules autorisés pourront emprunter la 46e Rue, en direction de l'est, jusqu'à la 1re Avenue, puis la 48e Rue jusqu'au garage. Ceux qui viendront du nord par la 2e Avenue devront rester sur la voie de droite jusqu'à la 45e Rue, tourner à droite sur cette rue jusqu'à la 3e Avenue, tourner à nouveau à droite sur la 46e Rue, puis prendre à gauche pour rejoindre la voie de gauche et se rendre jusqu'au point de contrôle situé à l'angle nord-ouest de la 46e Rue et de la 2e Avenue. À partir de là, les véhicules seront dirigés de l'autre côté de la 2e Avenue vers la voie d'accès par la 46e Rue menant à l'entrée du garage qui se trouve au niveau de la 48e Rue.

Fermeture au public des bâtiments du Siège

10. Les bâtiments de l'Assemblée générale, du Secrétariat (y compris la Bibliothèque Dag Hammarskjöld) et des conférences seront fermés au public du dimanche 11 septembre, à 16 heures, au mercredi 28 septembre 2005, à 18 heures. La dernière visite guidée est prévue le samedi 11 septembre 2005, à 16 heures au plus tard. Les visites guidées reprendront normalement le jeudi 29 septembre 2005.

Accès au complexe de l'Organisation des Nations Unies

11. L'accès aux bâtiments de l'Assemblée générale, du Secrétariat (y compris la Bibliothèque Dag Hammarskjöld) et des conférences sera interdit aux membres de la famille des fonctionnaires du mercredi 14 au vendredi 16 septembre 2005. Les fonctionnaires sont priés de prendre leurs dispositions en conséquence.

12. Les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les membres des délégations et les correspondants résidents seront autorisés à accéder aux locaux du Siège par l'entrée de la 42e Rue; ils seront soumis à un contrôle de sécurité dans le hall sud et au 1er sous-sol du bâtiment de la Bibliothèque. Les fonctionnaires en possession d'un laissez-passer seulement sont priés de s'adresser au Groupe des cartes d'accès et d'identité, dans les locaux provisoires du jardin nord, à qui ils présenteront un formulaire de demande de carte d'identité ONU temporaire, avant le début de la Réunion plénière de haut niveau.

13. Les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les membres des délégations, les correspondants résidents, les prestataires de services agréés et les stagiaires qui détiennent une carte d'identité ONU valide accéderont aux locaux de l'ONU par l'entrée située sur la 1re Avenue à la hauteur de la 46e Rue et seront soumis à un contrôle de sécurité à l'intérieur des installations principales de contrôle situées sur l'esplanade des visiteurs (voir l'annexe). **Ils emprunteront l'escalier menant du hall de l'Assemblée générale au 1er sous-sol pour se rendre dans les bâtiments du Secrétariat et des conférences**. Les représentants et les membres de leur personnel qui utiliseront l'entrée de la 46e Rue seront dirigés vers les portes offertes par le Canada et le point de contrôle correspondant.

14. Il est conseillé aux fonctionnaires qui travaillent dans des bâtiments autres que les bâtiments de l'Assemblée générale, des conférences et du Secrétariat de s'abstenir de traverser la 1re Avenue pour pénétrer dans les locaux de l'ONU, à moins qu'ils ne soient tenus de s'y rendre pour des raisons professionnelles.

15. Afin de renforcer la sécurité pendant la Réunion plénière de haut niveau, l'entrée de la 45e Rue, sur la 1re Avenue, sera réservée aux cortèges officiels qui sortent de l'enceinte.

16. Toute personne pénétrant dans l'enceinte du Siège sera soumise à un contrôle de sécurité.

Locaux d'accès réservé

17. Le 2e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences, de même que les espaces réservés aux rencontres bilatérales dans le hall des visiteurs et sur les balcons des 2e et 3e étages du bâtiment de l'Assemblée générale, et les salles de conférence 4, 5, 6, 7 et 8 (rez-de-jardin) seront réservés aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service. L'accès à la salle de l'Assemblée générale et aux espaces réservés aux tables rondes et aux séances photo sera contrôlé pendant la durée de la Réunion plénière de haut niveau; les fonctionnaires appelés à se rendre dans ces endroits pour des raisons de service devront être munis d'un laissez-passer spécial.

18. L'accès au salon nord et au salon sud situés au 2e étage du bâtiment des conférences sera interdit aux fonctionnaires pendant la Réunion plénière de haut niveau.

19. Aucun fonctionnaire, pas même ceux qui détiennent un laissez-passer spécial, ne pourra accéder aux galeries de la salle de l'Assemblée générale. Les fonctionnaires pourront suivre, en direct ou à la demande, la retransmission des débats de la Réunion plénière de haut niveau sur le site Web de l'ONU (<http://www.un.org/webcast>).

20. Les fonctionnaires munis d'un laissez-passer spécial pourront prendre place sur le balcon de la salle de conférence 3 et suivre le déroulement des tables rondes de la Réunion plénière de haut niveau.

21. La salle du Conseil de tutelle servira de cadre à la photo de groupe des participants à la Réunion plénière de haut niveau. Les représentants, aides de camp, interprètes, agents de sécurité et toute personne munie d'un laissez-passer spécial pourront y accéder du mercredi 14 septembre à partir de 15 heures jusqu'à la fin de la Réunion plénière.

Restaurant, autres services de restauration et services de nature commerciale

22. Il est prévu qu'un nombre très important de membres des services de sécurité, d'appui et autres accompagnant les chefs d'État et de gouvernement se trouveront au Siège et souhaiteront y utiliser les services de restauration. Outre les services énumérés ci-après, des services seront disponibles sur l'esplanade des visiteurs de 7 heures à 16 heures. Durant toute cette période, les heures d'ouverture de certains lieux où se restaurent habituellement les fonctionnaires seront modifiées. Les heures d'ouverture s'établiront comme suit entre le 14 et le 16 septembre :

Cafétéria (rez-de-chaussée du bâtiment du Secrétariat)

Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre	De 7 heures à 20 h 30

Club de l'UNCA (bâtiment des conférences, 3e étage)

Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre	De 8 heures à 18 heures

Restaurant du personnel (bâtiment des conférences, 4e étage)

Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre	De midi à 15 heures

Cafétéria du bâtiment DC1 (3e étage)

Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre	De 8 h 30 à 18 heures

Esplanade des visiteurs (services supplémentaires)

Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre	De 7 heures à 16 heures

23. Le Café viennois sera fermé du 14 au 16 septembre 2005.

24. Le restaurant des délégués sera ouvert du mercredi 14 au vendredi 16 septembre de 11 h 30 à 14 h 30. La priorité sera donnée aux délégations qui souhaitent faire des réservations. En ce qui concerne l'organisation de réceptions dans le restaurant des délégués, seules les demandes émanant des missions permanentes et des missions d'observation seront acceptées. Ne seront admises que les personnes en possession d'une carte d'identité ONU délivrée par le Siège de l'Organisation.

25. La présente circulaire complète la circulaire ST/IC/2005/48 du 9 septembre 2005, qui expose les dispositions régissant l'accès aux locaux du Siège, ainsi que le stationnement, les services de restauration et les activités à caractère commercial pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, y compris les dispositions qui s'appliqueront pendant le débat général.

Annexe

Réunion plénière de haut niveau (14-16 septembre 2005)

Points de passage des piétons

Point de passage	*Accès réservé aux*	*Point d'entrée*	*Entrée du bâtiment*	*Durée*	*Restrictions*
42e Rue et 2e Avenue	Représentants, personnel et correspondants résidents (pas de matériel)	42e Rue	Passage souterrain de la Bibliothèque (hall sud)	De 4 heures jusqu'à la fin des réunions chaque jour	Carte d'identité ONU valide exigée
42e Rue (à l'ouest de la 1re Avenue)	Représentants, personnel et correspondants résidents (pas de matériel)	42e Rue	Passage souterrain de la Bibliothèque, (hall sud)	De 4 heures jusqu'à la fin des réunions chaque jour	Carte d'identité ONU valide exigée. Ce point de passage pourra être fermé pour l'arrivée ou le départ des cortèges de véhicules.
46e Rue et 2e Avenue	Chefs d'État et de gouvernement	46e Rue – entrée sud des visiteurs	Entrée des délégués	De 6 heures jusqu'à la fin des réunions chaque jour	Carte d'identité ONU valide exigée
	Représentants	46e Rue – entrées nord et sud des visiteurs	**14, 15 et 16 septembre** : portes offertes par le Canada		
			15 et 16 septembre : portes offertes par le Canada/entrée des délégués		Carte d'identité ONU valide exigée + 5 et 4
	Correspondants résidents, membres du personnel, prestataires de services agréés et stagiaires	46e Rue et 1re Avenue	Tente abritant les portiques de sécurité	De 6 heures jusqu'à la fin des réunions chaque jour	Carte d'identité ONU valide exigée
46e Rue (à l'ouest de la 1re Avenue)	Chefs d'État et de gouvernement et délégations	46e Rue – entrée sud des visiteurs	Entrée des délégués	De 6 heures jusqu'à la fin des réunions chaque jour	Carte d'identité ONU valide exigée. Ce point de passage pourra être fermé pour l'arrivée ou le départ des cortèges de véhicules.
	Représentants, membres du personnel, prestataires de services agréés, stagiaires et correspondants résidents	46e Rue – entrée nord des visiteurs	Tente abritant les portiques de sécurité/portes offertes par le Canada		

Point de passage	*Accès réservé aux*	*Point d'entrée*	*Entrée du bâtiment*	*Durée*	*Restrictions*
48e Rue (à l'angle sud-est de la 1re Avenue) Traverser la 1re Avenue à la hauteur de la 49e Rue et se diriger vers la 48e Rue	Représentants	46e Rue – entrée des visiteurs	Entrée des visiteurs/ portes offertes par le Canada	De 6 heures jusqu'à la fin des réunions chaque jour	Carte d'identité ONU valide exigée
	Membres du personnel, prestataires de services agréés et stagiaires	46e Rue – entrée des visiteurs	Tente abritant les portiques de sécurité		
	Membres de la presse et correspondants non résidents	48e Rue	Portes du jardin nord		

Toute personne cherchant à accéder à la zone d'accès réservé devra emprunter l'un des points de passage.

Accès des véhicules

Point de passage	*Accès réservé aux*	*Durée*	*Restrictions*
43e Rue – entrée des véhicules	Chefs d'État et de gouvernement et cortèges motorisés à haut risque	24 heures	Réservé aux cortèges escortés. Tous les passagers doivent être munis d'une carte d'identité ONU valide.
48e Rue – entrée du garage	Véhicules munis d'un permis de stationnement ONU en règle et camions de livraison préalablement autorisés	24 heures, à partir de 4 heures le lundi 12 septembre jusqu'à 18 heures le mercredi 28 septembre	Les véhicules particuliers doivent être munis d'une carte d'identité ONU valide. Tous les passagers seront soumis à un contrôle de sécurité. Horaires de livraison des camions : de 4 heures à 6 heures chaque jour. Des dispositions spéciales seront prises pour autoriser les livraisons en dehors de cette plage horaire.
42e Rue – sortie du garage	Sortie seulement	Sortie ouverte tous les jours de 4 heures à 20 heures du lundi 12 septembre au mercredi 28 septembre La sortie sera ouverte lorsque la 1re Avenue sera fermée à la circulation.	
45e Rue et 1re Avenue	Sortie seulement	Sortie ouverte tous les jours de 4 heures à 20 heures du lundi 12 septembre au mercredi 28 septembre La sortie sera fermée périodiquement lorsque la 1re Avenue sera fermée à la circulation.	

Les véhicules non escortés emprunteront la 46e Rue. Un permis ONU et une carte d'identité ONU valides sont exigés. Les délégations conduisant des véhicules de location munis d'un permis de stationnement ONU seront autorisées à prendre des passagers et à en déposer à la hauteur de la 46e Rue et de la 1re Avenue.

ST/IC/2005/36

MITCHELL PL.
49th ST.
3rd AVE.
1st AVE.
48th ST.
U.N. NORTH LAWN
U.N. 48th ST. GARAGE ENTRANCE OFF FDR SOUTH BOUND
47th ST.
Unescorted Route
PUBLIC ENTRANCE
46th ST.
45th ST.
45th ST. GATE
44th ST.
43rd ST.
43rd ST. GATE
TUDOR CT.
43rd ST.
U.N. GENERAL ASSEMBLY BUILDING
U.N. SECRETARIAT BUILDING
U.N. LIBRARY
FDR DRIVE